

### Liste des branches de promotion (nombre = 11) :

**Education artistique** (dessin / communication visuelle / histoire de l'art)

Allemand

Biologie

Anglais

Chimie

Français

Histoire

CL-E : Latin / C-E : Cours à option

Physique

Mathématiques

Education physique et sportive

Branche fondamentale : **Education artistique**

(une branche fondamentale ne peut pas être compensée)

La branche **Vie, société et religions** compte pour la moyenne générale (= **MG**) mais pas pour la promotion.

### Promotion :

	<b>MG &lt; 36</b>	<b>MG = 36 ou 37</b>	<b>MG ≥ 38</b>
toutes les notes annuelles ≥ 30	classe réussie	classe réussie	classe réussie
1 note annuelle insuffisante dans branche non fondamentale ≥ 20	1 ajournement	1 compensation classe réussie	1 compensation classe réussie
2 notes annuelles insuffisantes dans branche non fondamentale ≥ 20	2 ajournements	1 compensation 1 ajournement *	2 compensations classe réussie
3 notes annuelles insuffisantes dans branche non fondamentale ≥ 20	3 ajournements	1 compensation 2 ajournements *	2 compensations 1 ajournement *
1 note insuffisante dans branche fondamentale	1 ajournement	1 ajournement	1 ajournement
note annuelle < 20	ajournement	ajournement	ajournement
4 notes annuelles ou plus < 30 **	échec	échec	échec

\* Le conseil de classe décide quelle branche sera compensée et quelle branche donnera lieu à un ajournement.

\*\* L'élève échoue si le nombre de ses notes annuelles insuffisantes est supérieur au tiers (non arrondi) du nombre total des branches de promotion.

### Après le 1<sup>er</sup> semestre

#### Mesures de remédiation :

Des mesures de remédiation peuvent être proposées par le conseil de classe pour l'élève en difficulté :

- un suivi différencié
- une étude S.O.S.
- des travaux de mise à niveau
- un accompagnement personnel



## Après le 2<sup>e</sup> semestre

### En cas de compensation :

Le conseil de classe peut imposer un **travail de révision** avec éventuellement une épreuve dont la note est mise en compte comme devoir en classe du 1<sup>er</sup> semestre.

### En cas d'ajournement :

Une note insuffisante dans une **branche fondamentale** et/ou une note annuelle < 20 donne toujours lieu à un **travail de vacances**.

Pour les autres branches le conseil de classe décide pour chaque élève si l'ajournement est un **travail de vacances** ou un **travail de révision**.

- Le **travail de vacances** se solde par une épreuve en septembre et une décision de promotion. (Le dossier TV compte pour un quart, l'épreuve pour trois quarts)
- Le **travail de révision** peut se solder par une épreuve dont la note est mise en compte comme devoir en classe du 1<sup>er</sup> semestre de l'année suivante.

### En cas d'échec :

L'élève peut choisir

- entre le **redoublement** et
- l'**orientation** vers une voie pédagogique mieux adaptée.

Le redoublement est toujours accompagné d'une **mesure de remédiation** (= un suivi différencié).